



Prévention Santé et Nutrition
Des Seniors actifs

14 MARS 2013

CONVENTION n°13.127

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,

Et

Madame DALLE Geneviève, domiciliée 77 bis avenue de Pontailac – 17200 ROYAN,

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 04 mars 2013 et jusqu'au 31 mai 2013, Madame Geneviève DALLE animera des ateliers d'informations nutritionnelles dans le cadre du programme PENSA (Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs).

Article 2 : Madame Geneviève DALLE a des missions spécifiques :

- Animer des ateliers d'informations nutritionnelles
- Organiser les inscriptions et la constitution des groupes de 10 personnes
- Perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- Transmettre la liste des présences suite aux ateliers
- Communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA fournis par la coordonnatrice du dit programme.

.../...

Article 3 : Madame Geneviève DALLE, intervenante, s'engage à ne pas participer aux ateliers, au titre d'adhérent PENSA, dans l'année de son intervention.

Article 4 : La rémunération de Madame Geneviève DALLE est basée sur 29€ HT (vingt quatre euros hors taxes) de l'heure, dans un maximum de 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 01 mars 2013

Geneviève DALLE



Le Député-Maire,



Didier QUENTIN

